

1550, rue Metcalfe bureau 1414 Montréal (Québec) H3A 1X3 Téléphone : (514) 872-3568

Télécopieur: (514) 872-2556

PROJET DE RÈGLEMENT P-03-044 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'Y INCORPORER UN DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date:

28 avril 2003

Heure:

11 h à 14 h

Lieu:

1550, rue Metcalfe

14e étage - salle de direction

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Du Service du développement économique et du développement urbain de la Ville de Montréal :

M. Jean-Claude Cayla, conseiller en aménagement Mme Claire Morissette, conseillère en planification M. Martin Ethier, contractuel

De l'Office de consultation publique de Montréal

M. Jean Paré, commissaire, président de la commission

M. Joshua Wolfe, commissaire ad hoc

Mme Catherine Chauvin, commissaire

M. Jean-François Viau, président de l'Office

Me Alain Cardinal, secrétaire général

M. Gilles Gosselin, analyste

M Pierre Lizotte, analyste

M. Rémi Manesse, analyste

Mme Sophie Hamel Dufour, analyste.

1. Présentation des participants

Un tour de table permet à chaque participant de se présenter

2. Objet de la réunion et ordre du jour proposé

Le président de la commission présente brièvement les objectifs de cette rencontre préparatoire. De plus, chaque semaine on tiendra une réunion préparatoire aux séances publiques de la



semaine suivante avec le directeur de l'aménagement et les secrétaires de séances des arrondissements concernés. Le président présente les principales règles entourant le déroulement d'une assemblée de consultation. La documentation nécessaire sera remise aux participants. Le président insiste sur la désignation d'un chef de délégation à qui seront référées les questions du public. Enfin, au terme de la tournée des arrondissements, les trois commissaires entendront en plénière les mémoires et autres interventions des participants.

Le président aborde la question des présentations en anglais en mentionnant les différents scénarios, à savoir, une présentation simultanée dans les deux langues à partir de deux projections en parallèle ou encore, une présentation en alternance, de diapositives françaises et anglaises. À cet égard, M. Jean-Claude Cayla indique que la version anglaise du document est en préparation et devrait être disponible d'ici le 5 mai. L'Office souhaite rendre disponibles les présentations sur le site le plus tôt possible.

3. OCPM: objet de la consultation, processus et calendrier

Le président dépose le calendrier des consultations indiquant les dates d'assemblées et les assignations de personnel de l'Office, de la ville et des arrondissements, conformément aux indications parues dans l'avis public. D'autres ressources pourront s'ajouter, par exemple en matière de patrimoine ou d'autres secteurs d'intervention. Il faudra évaluer les besoins en réunion préparatoire.

4. SDEDU: présentation du projet

À titre d'exemple, M. Jean-Claude Cayla présente le projet de règlement relatif au document complémentaire pour l'arrondissement de Verdun. Il explique que dans chaque arrondissement, la présentation sera adaptée à la situation locale. Les présentations ainsi personnalisées ne pourront toutes être disponibles le 5 mai et devront être versées sur le site de l'Office suivant le rythme des assemblées prévues tout au long du mois de mai.

Suite à cette présentation, les principaux commentaires sont les suivants :

La durée de la présentation étant de plus de trente minutes, elle devra être réduite. De plus, il serait souhaitable que les photographies réfèrent à des sites connus dans chacun des arrondissements. La présentation apparaît difficile à comprendre pour les citoyens et devrait être simplifiée. Des efforts additionnels devraient être consacrés afin de mieux s'adapter à la réalité des arrondissements. Pour simplifier la présentation, les notions relatives à la conformité et au partage des responsabilités ainsi que les étapes du processus devraient être réduites ou enlevées.

Le vocabulaire devrait également être simplifié. À titre d'exemple, on propose d'utiliser les expressions "subdivision de terrain" en remplacement d'opération cadastrale, ou encore, les éléments de parement par "les éléments architecturaux". On souligne que les cartes sont difficiles à visualiser et que la portée du document complémentaire n'est pas claire. Enfin, la conclusion de la présentation semble brutale au sens où le document se termine par les dispositions sur les enseignes. Des tableaux indiquant la situation avant et après sont fortement suggérés.

D'autres observations vont dans le sens de mieux faire valoir de quoi il s'agit et ce que cela signifie dans chacun des arrondissements. Enfin, l'impact du document complémentaire sur le plan d'urbanisme n'est pas suffisamment développé.



5. Questions et enjeux susceptibles d'être soulevés en séance publique

Le président dépose une liste non exhaustive des questions et enjeux en indiquant que cette liste sera complétée au fur et à mesure de l'évolution du débat. (P.J.)

6. Varia

La question des présentations dans les arrondissements bilingues est à nouveau soulevée en indiquant que les présentations visuelle et verbale devront être préparées dans les deux langues afin de faire face à toute éventualité. Il sera plus facile de s'ajuster au cours de la présentation verbale suivant le climat et la composition de la salle.

Au terme de cette rencontre, le président remercie les participants tout en les invitant à être présents à la première séance fixée le 5 mai prochain à Verdun.

Questions et enjeux susceptibles d'être soulevés en séance publique

- 1 Raison d'être du document complémentaire et pertinence d'une consultation face à la perspective d'une remise en question du regroupement des municipalités de l'ex-CUM?
- 2. Le document complémentaire face à la révision du plan d'urbanisme?
- 3. Notions d'urbanisme (et leur application) en langage simple : surhauteur, cône de visibilité, contingentement
- 4. Modification des règlements d'urbanisme : comment traduire les règles et critères dans la réglementation d'urbanisme ?
- 5. Conciliation des notions de patrimoine commun et de préservation des particularismes locaux ?
- 6. Zones limitrophes: comment s'assurer que les règlements modifiés par des arrondissements contigus seront conformes au document complémentaire?
- 7. Critères de choix des thèmes et des points couverts? Pourquoi pas les thèmes spécifiques du bruit et des nuisances?
- 8. Éléments de contrôle : processus pour les établir ? Incidence des discussions avec les arrondissements ?
- 9. Périmètre de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal : critères de délimitation ? Incidences sur la valeur des propriétés ? Autres règlements affectés, outre la réglementation d'urbanisme ?
- 10. Thème *Vues sur les éléments naturels*: impact des critères sur le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame? sur d'autres projets immobiliers ou d'infrastructures?
- 11. Vues et patrimoine : information pertinente ou répertoire pour chaque arrondissement concerné ?
- 12. Aide financière aux propriétaires qui réaliseront des travaux assujettis à la nouvelle réglementation?
- 13. Arbres : Hydro-Québec et Gaz Métro sont-ils assujettis ? Interventions dans le sol et protection des racines ?
- 14. Choix des Rues commerçantes représentées sur la carte ? Qu'en est-il des autres ?

Le 28 avril 2003